

PROJET EUROPEEN D'APPUI AU SECTEUR DE LA CULTURE AU BURUNDI

APPEL A CANDIDATURES POUR- FORMATION EN DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Questions et réponses

1. Les candidats provenant de toutes les provinces du Burundi sont-ils éligibles ?

Réponse : Non. Seuls les candidats provenant de Bujumbura Mairie, Gitega et Ngozi sont éligibles.

2. Les candidats de toutes les filières sont-ils éligibles pour cet appel à candidatures ?

Réponse : Oui. Ils le sont.

3. Ceux qui ne parlent que le Kirundi sont-ils éligibles ?

Réponse : Non. Ceux qui sont capables de parler, écrire et écouter couramment le français sont éligibles.

4. Les responsables des structures culturelles sont les seuls qui sont éligibles pour cet appel à candidatures ?

Réponse : Non, sont éligibles à cet appel à candidatures artistes, créateurs ou producteurs, administrateurs et/ou gestionnaires culturels

5. Combien de candidatures permises pour une seule structure culturelle ?

Réponse : Toutes les candidatures d'une seule structure sont permises car on ne sait pas qui remplisse les critères ou pas mais ce critère sera tenu en considération pour qu'une seule structure ne soit pas bénéficiaire exclusif de la formation.

6. Le programme est-il gratuit ?

Réponse : Oui, la formation est gratuite.

7. Suis-je éligible si je soumetts seulement le formulaire de candidature ou quelques documents requis mais pas la totalité de tous les documents ?

Réponse : Non. Tous les dossiers incomplets ne seront pas considérés. Il faut soumettre tous les documents requis suivants sinon votre candidature ne sera pas acceptée :

- **Le formulaire de candidature dûment complété ;**
- **Une lettre de motivation rédigée en français et adressée à madame la Coordinatrice de Menya Media ;**
- **Un curriculum vitae actualisé et/ou autres preuves démontrant l'expérience dans son secteur d'activités avec deux personnes de référence ;**
- **Une attestation de résidence actualisée ;**
- **Une photocopie de la carte nationale d'identité.**

8. Sur base de quels critères, les candidatures seront-elles évaluées ?

Réponse : Elles seront évaluées sur base des critères mentionnés dans l'appel.

9. Comment puis-je obtenir de l'aide quand j'ai des difficultés lors de la préparation de mon dossier de candidature ?

Réponse : En cas de difficultés, il faut contacter directement l'équipe de Menya Media/PASACC-BU en envoyant un mail uniquement à l'adresse suivante : info@pasaccburundi.org

10. Quand est prévue l'annonce des résultats ?

Réponse : L'annonce des candidats sélectionnés aura lieu au début du mois de septembre 2021.

Rappel de la date limite et du mode de soumission des candidatures :

Le dossier de candidature comprenant tous les documents requis sera envoyé uniquement à l'adresse suivante au plus tard **le 20 août 2021 à 17h** avec mention « **PASACC-BU-Droit de Propriété Intellectuelle** » : info@pasaccburundi.org